



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John-Stuart MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

COMMUNIQUE A LA PRESSE 30 septembre 2007 A l’école de la République, pas de séparation des enfants selon la religion de leurs parents !

L’adjoint aux écoles de la ville de Lyon a réuni les responsables des religions « établies » et quelques associations spécialistes des accommodements déraisonnables religieux, pour décider du menu des enfants dans les cantines.

Pour satisfaire les religieux juifs et musulmans, il a été décidé de proposer un repas sans viande sous prétexte que quelques enfants « par conviction religieuse refuseraient de manger les viandes proposées dans les assiettes et parfois de toucher aux légumes associés ». La viande servie à l’école n’étant pas « timbrée » religieusement est considéré comme impure par les parents qui interdisent à leurs enfants d’y toucher.

L’adjoint de la ville de Lyon entérine chez les jeunes enfants l’idée que la nourriture servie à l’école et mangée par leurs copains est « impure ». Il conditionne ainsi les enfants à ne consommer que des viandes sur lesquelles les religieux perçoivent des taxes.

Cela n’a rien à voir avec des problèmes de santé spécifique concernant les élèves. Les demandes légitimes, sur base médicale, sont satisfaites, après protocole précis, signé par les parents, l’équipe éducative et les médecins concernés.

A quel titre des responsables religieux décideraient que les enfants n’auront plus de viande au déjeuner dans les restaurants scolaires ? L’adjoint modifierait-il le cahier de charges des cantines sans appel préalable à concurrence et substituerait-il un regroupement de religieux aux procédures habituelles d’un conseil municipal ?

L’adjoint, en séparant les enfants selon la religion des parents, est oublieux :

- des droits des enfants,
- du principe de laïcité, espace politique qui permet aux individus qui ne partagent pas les mêmes convictions de vivre ensemble, en exigeant de chacun un effort sur soi,
- de l’organisation concrète des cantines.

Que vont répondre les personnels des cantines quand les élèves demanderont pour quelles raisons ils n’ont pas le même repas que leur voisin de table ? Déclareront-ils que c’est en fonction de la religion des parents ? Comment en auront-ils connaissance ? Décideront-ils, en fonction du patronyme, de l’appartenance religieuse des uns et des autres ? Une procédure de déclaration de religion, avec fichage, sera-t-elle organisée ? Faudra-t-il installer les élèves dans des tables séparées, afin qu’ils ne goûtent pas à la nourriture « interdite » ? Faudra-t-il conditionner les enfants à toute absence de partage ? Où s’arrêteront les demandes dérogatoires vis-à-vis desquelles il faut protéger les enfants et les agents publics ?

Ainsi séparés à table, différenciés selon les croyances de leurs parents, comment ensuite faire vivre ensemble les élèves dans l’espace scolaire ?

Pour que l’enfant puisse se construire comme individu autonome en fonction de sa capacité à raisonner, ses aptitudes et goûts, il doit avoir l’esprit libre en entrant à l’école de la République. L’école est un espace de liberté où les élèves sont à l’abri du prosélytisme des idéologues, religieux ou politique. Toutes les attitudes qui manifestent une soumission à des impératifs venus d’ailleurs, étrangers ou hostiles à la mission de l’école, sont à proscrire fermement.

L'école de la République a pour mission de former des citoyens et des citoyennes - acteurs et actrices de la société- à utiliser leur sens critique, à s'élever par la raison au-dessus des perceptions et influences, à réfléchir, c'est-à-dire « à savoir dire non à ses propres croyances » (Alain), à savoir et vouloir vivre ensemble dans le respect mutuel des différences qui ne doivent pas être perverties en différence des droits.

Le partage mutuel des cultures a lieu dans les écoles où tous les enfants, citoyens en devenir, se côtoient, partagent savoirs, jeux et nourriture, apprennent à vivre ensemble.

En favorisant « l'apartheid » alimentaire, l'adjoit, avec la bénédiction des autorités religieuses, souhaite-t-il la fragmentation de l'espace commun ?